

SAV AUDIT NOUVELLES MODALITES



Travaux de Réintervention

Avoir +
Facture

Réimprimer l'AH sur
votre espace
lesecoprimes.fr

Transmission des
documents
Par mail

Transmission des
documents
Par courrier

2^{ème} AUDIT



Fixer un rdv avec votre client afin de réintervenir sur le chantier pour corriger les anomalies. Prendre des photos des corrections apportées

- **Editer un avoir**
- **Editer une nouvelle facture** avec l'ajout de la mention de réintervention :
« Réintervention du XX/XX/XXXX – Mise en place d'un écart au feu ou ajout d'isolant Réhausse de trappe... ». Faire dater et signer la nouvelle facture à votre client de façon manuscrite en inscrivant son nom et son prénom

Réimprimer l'AH en la complétant avec la **nouvelle date de la facture + la dater/ signer vous-même ainsi que votre client.**



Envoyer par mail dans un délai de **30 jours** à compter de la date d'envoi du rapport d'audit :

- AH
- Avoir + Facture
- Photos
- Fiche de réintervention / mail explicatif des corrections

elise.beissiere@external.totalenergies.com

Envoyer les documents par courrier à l'adresse suivante:

**Economie d'Énergie
CEE TotalEnergies –
CAPEB SAV AUDITS
TSA 69982
75839 Paris CEDEX 17**

Le chantier est susceptible d'être soumis à un 2^{ème} audit. Si celui-ci se révèle de nouveau non satisfaisant, l'opération ne pourra définitivement pas être valorisée.

A noter, pour les écarts de surface : contacter Economie d'Énergie au **01 81 69 30 88** pour modifier la surface inscrite sur votre AH